



## VIDE-ATELIER D'ART DU 26 MAI 2024

### INFORMATIONS ET REGLEMENT

- **Point et heure de rdv** : nous pourrons vous accueillir dès 7h00, Maison de la Plaine le dimanche 26 mai 2024. L'ouverture du vide-atelier est programmée à partir de 9h.

- **Le placement se fera avec un membre de l'association CAMPAGN'ARTS**, il est déterminé par l'association et respectant les contraintes imposées pour la sécurité. Votre placement est ferme et définitif.

- Veuillez trouver, ci-après, le règlement du vide-atelier pour lequel vous donnez votre consentement au moment de votre inscription :

- **Art 1** : Les artistes pourront louer un espace linéaire **minimum de 2 mètres** sur lequel ils pourront installer librement des oeuvres qu'ils souhaitent exposer et/ou vendre.  
Le tarif du mètre linéaire est fixé à : **2 € le mètre linéaire**  
L'événement se déroule le 26/05/2024 de 09h00 à 17h00, Maison de la Plaine à Saint-Rémy (79410).  
Les artistes exposants s'engagent à ne pas démonter leur stand avant 17h.
- **Art 2** : le matériel d'installation n'est pas fourni par. Néanmoins, lors de votre inscription, vous pouvez réserver des grilles d'exposition (nombre limité).
- **Art 3** : les emplacements seront numérotés et attribués par l'association.
- **Art 4** : les exposants s'engagent à s'installer uniquement sur l'espace qui leur sera attribué.
- **Art 5** : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne seront en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou autres détériorations.
- **Art 6** : la participation à cet évènement nécessite une inscription préalable auprès de l'association organisatrice, par mail **au plus tard le 20 mai 2024 (20/05/2024)** sous réserve de places disponibles.
- **Art 7** : Il n'est pas prévu par l'association **CAMPAGN'ARTS** un pourcentage sur les ventes effectuées par les exposants.
- **Art 8** : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de nombre insuffisant de participants, ou en cas de météo très défavorable (vent ou fortes pluies) auquel cas, **CAMPAGN'ARTS** s'engage au remboursement du tarif appliqué à l'exposant.

**RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION : [campagnarts79@gmail.com](mailto:campagnarts79@gmail.com)**

**EXPOSITIONS** Les artistes souhaitant exposer **GRATUITEMENT** dans les salles ou espaces dédiés peuvent s'inscrire ou demander + d'infos via le même mail.

L'exposant s'engage à respecter la totalité du présent règlement,

NOM : ..... - Prénom : ..... Le : ..... / ..... / 2023

**Signature :**

Ce document doit être remis à l'association Campagn'Arts au plus tard le jour de la manifestation accompagné du chèque de ..... mètres x 2€ soit ..... €